

Pour un périscolaire sûr et durable : Gérer c'est prévoir

À la suite de nos échanges avec l'administration et les élus dans le cadre des affaires de comportements déviants d'animateurs sur des enfants dont ils avaient la charge, la Ville de Paris a annoncé que tout agent suspendu, quel que soit son statut, ne travaillera plus jamais auprès d'enfants. Enfin ! A-t-il fallu attendre le scandale pour en arriver à cette évidence !

Malheureusement, cette décision louable et attendue, s'accompagne d'une nouvelle injustice : elle s'appliquera sans discernement pour les agents reconnus hors de cause qui se voient affligés d'une double peine : accusé à tort puis exclus malgré tout.

Dans un secteur en tension où les problèmes d'effectifs ont permis d'embaucher à l'aveuglette des candidats dangereux pour les enfants, la question reste entière pour la rentrée 2026-2027 :

1. Comment la Ville de Paris va-t-elle assurer le recrutement d'agents pour le respect des ratios d'encadrement ?

Écarter d'office des animateurs expérimentés mis hors de cause des accusations de comportements suspects est-il souhaitable ?

2. Qui va vouloir être animateur dans un tel climat toxique ?

Pour restaurer la confiance et anticiper d'éventuelles situations à risques, la **CFTC** souhaite que la Ville instaure des formations de sensibilisation à des méthodes de recueil de la parole des enfants, de type « NICHD » (*National Institute of Child health and Human development*). Cette expérience, auprès des encadrant dans un premier temps, serait un geste fort de la Ville pour améliorer l'identification des situations à risques avant qu'il ne soit trop tard.

Plutôt que de polémiquer, relever le défi de la prévention est la seule voie saine durablement qui permettra d'affronter les réalités et de répondre aux préoccupations des familles.

Il en va de la sauvegarde du service public.

La CFTC à vos côtés
Pour vous défendre et vous informer

